

RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT DEMOLITION D'UN IMMEUBLE BATI

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

REFERENCES DE LA MISSION

Numéro de dossier : MA2605090535
Rapport édité le : 23/08/2026

DONNEUR D'ORDRE

DUPLESSIS Elodie
58000 NEVERS CEDEX

OPERATEUR DE REPERAGE



MOHAMED ABDESSLAM HRIDIM

Certification n° : CPDI6652
Décernée par : I.CERT

PROPRIETAIRE

NIEVRE HABITAT OPH
1 rue Emile Zola
58020 NEVERS

LIEU D'INTERVENTION

4 RUE ALBERT SCHWEITZER
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Ref cadastrale
Ref patrimoine :



PHOTO DU BIEN



Par : MOHAMED ABDESSLAM HRIDIM



Programme de travaux fourni par le donneur d'ordre : voir au point 3.

TEXTES DE REFERENCES

Examen réalisé conformément à l'application du décret N°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations et de l'Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis

PROGRAMME DE REPERAGE

Examen réalisé conformément à l'application du décret N°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations et de l'Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis

Révision	Date	Objet
Version initiale	17/08/2026	Mission de repérage amiante avant travaux

1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES ET DES INTERVENANTS

PARTIES PRENANTES

PARTIE PRENANTE	SOCIETE	ADRESSE
Donneur d'ordre	DUPLESSIS Elodie	1 RUE EMILE ZOLA 58000 NEVERS CEDEX
Propriétaire	NIEVRE HABITAT OPH	1 rue Emile Zola 58020 NEVERS
Accompagnateur		

OPERATEUR DE REPERAGE

Nos opérateurs de repérage passent une certification de personnes qui consiste à valider les compétences et de répondre aux obligations réglementaires.

	NOM	ORGANISME DE CERTIFICATION	NUMERO DE CERTIFICATION	DATE D'OBTENTION DE LA CERTIFICATION	DATE DE VALIDITE DE LA CERTIFICATION
	MOHAMED ABDESSLAM HRIDIM	I.CERT	CPDI6652	13/12/2022	13/12/2029

ASSURANCE DU DIAGNOSTIQUEUR

Le contrat d'assurance "Responsabilité des diagnostiqueurs immobiliers" permet de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle instituée par l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif aux conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique (DDT)

	COMPAGNIE	NUMERO DE POLICE	DATE DE VALIDITE
	Axa	3912280604 / 3912431104	31/12/2026 à 01:00

LABORATOIRE

Adx groupe passe par un laboratoire privé afin de garantir l'indépendance et la neutralité d'Adx groupe

	LABORATOIRE	N°ACCREDITATION COFRAC	ADRESSE
	MYEASLAB	44838798500089	4 rue Maryse Bastié 44700 ORVAULT

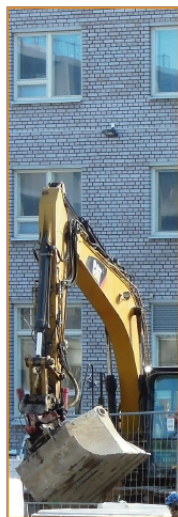
Nota : Pour la réalisation de cette expertise, le groupe ADX Groupe n'a fait appel à aucun sous-traitant (sauf pour l'analyse des échantillons traités par un laboratoire indépendant, le cas échéant).

> SOMMAIRE

1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES ET DES INTERVENANTS.....	2
2. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET OBSERVATION.....	4
3. DESCRIPTIF DES TRAVAUX SUR LESQUELS PORTENT LES INVESTIGATIONS.....	5
4. CONCLUSIONS DU REPERAGE.....	6
5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE.....	10
6. PROGRAMME DE REPERAGE, DESCRIPTION DES INVESTIGATIONS REALISEES.....	12
7. RAPPORTS D'ANALYSES.....	19
8. ANNEXES/ATTESTATION D'ASSURANCE/CERTIFICATION.....	23

AdxGroupe c'est aussi des professionnels pour vous accompagner sur vos projets dans :

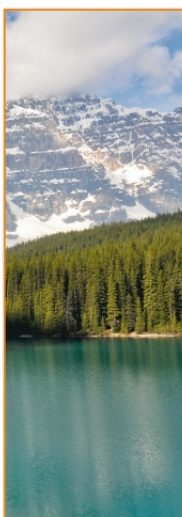
BÂTIMENT



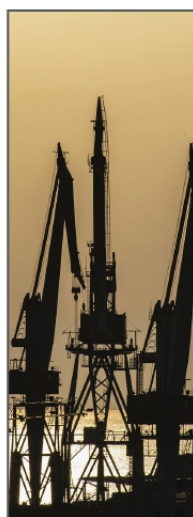
IMMOBILIER



ENVIRONNEMENT



INDUSTRIE



NUMÉRISATION ET GESTION DES DONNÉES



FORMATION



2. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET OBSERVATION

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET OBSERVATIONS

Adresse du bien : 4 RUE ALBERT SCHWEITZER
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Numéro de mission : MA2605090535

Références cadastrales :

Référence client :

PC / date de construction :

Visite effectuée le : 06/08/2026

Documents demandés	État
Plan/croquis	Demandé - non communiqué
Autres document relatif à la construction	Demandé - non communiqué
Document relatif au projet de travaux	Demandé - non communiqué

Observations : Néant

3. DESCRIPTIF DES TRAVAUX SUR LESQUELS PORTENT LES INVESTIGATIONS

Définition du périmètre et du programme de repérage :

Niveau	Pièces	Programme de repérage
TOITURE TERRASSE	Toiture terrasse 1 / Toiture terrasse 2	Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés...), écrans de semi indépendance, pare-vapeur / Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités / Étanchéité de toiture terrasse
TOITURE TERRASSE	Toiture terrasse 1	Isolant / Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités / Étanchéité de toiture terrasse
TOITURE TERRASSE	Toiture terrasse 1 / Toiture terrasse 2	Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés...) / Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités / Étanchéité de toiture terrasse
TOITURE TERRASSE	Toiture terrasse 1	Isolant Relevé 1 / Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités / Étanchéité de toiture terrasse
TOITURE TERRASSE	Toiture terrasse 2	Isolant bleu / Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités / Étanchéité de toiture terrasse
TOITURE TERRASSE	Toiture terrasse 1	Conduits en fibres-ciment, manchons / Conduits et accessoires intérieurs / Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)

Descriptif des travaux :

Rapport de repérage AVT TVX/AVT DEMO de 1 a 20

Rapport de repérage avant travaux / avant demolition
de 1 a 20 prélèvement

Diagnostic avant trvx réflexion complète de l'étanchiété de la toiture et chngement de lanterneau

Important :

Dans le cadre de cette mission, le donneur d'ordre doit communiquer à ADX Groupe un état descriptif exhaustif écrit des travaux projetés que nous avons décrit ci-dessus.

Si le descriptif ci-dessus venait à être manquant ou incomplet, aucune réclamation ne pourra être portée par le donneur d'ordre. En effet, ce rapport ne porte que sur la liste des locaux ou parties de locaux décrit ci-dessus exclusivement, tout autre local ou partie de local devra être considéré comme non visité et ne faisant pas partie du repérage.

Si des travaux supplémentaires au descriptif ci-dessus devaient être réalisés, des investigations complémentaires seraient à prévoir afin de compléter le présent repérage.

Liste des pièces ou locaux non visités

Pièces non visitées	Raison	Photo

4. CONCLUSIONS DU REPERAGE

Ce présent repérage a pour objectif d'identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante et faisant indissociablement corps avec l'immeuble ou la partie d'immeuble pour la zone impactée par les travaux décrits au paragraphe 3 du présent rapport.

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, lorsqu'il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante, la nature de ces matériaux et produits ainsi que leur localisation sont décrites ci-après.

Dans le cas où des matériaux contenant de l'amiante ont été repérés, il convient s'il a lieu de confier le désamiantage à une entreprise certifiée. Le repérage est conforme à la réglementation dans le cadre de cette mission. Toutefois, il n'est jamais possible d'être parfaitement exhaustif, dans la mesure où un sondage n'est représentatif qu'à l'endroit précis du support investigué. Il convient donc de rester toujours très vigilant lors des travaux quant à l'éventuelle mise à jour de matériaux suspects ce qui nécessitera un repérage complémentaire.

Tableau 1 – Synthèse des ZPSO Contenant de l'Amiante ainsi que leurs quantités

ZPSO	Niveau	Localisation	Zone	Description du prélèvement réalisé	Surface indicative
ZPSO n°10: Conduit en fibre-ciment	TOITURE TERRASSE	Toiture terrasse 1	Equipement	- P10 Conduit en fibro-ciment (Amiante Positif)	4 unité

	Planche de repérage des matériaux et produits amiantés
Planche	Sol-TOITURE TERRASSE
Intervention	MA2605090535
Expert	MOHAMED ABDESSLAM HRIDIM
Adresse	4 RUE ALBERT SCHWEITZER 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Date d'édition	23/08/2026
Matériaux et produits contenant de l'amiante	
	Surface amiantée
	Linéaire / Paroi amiantée
	Conduit amianté
Sondages destructifs / Prélèvements	
	Prélèvement positif
	Prélèvement négatif
	Sondage destructif
Eléments pièces non visitée	
	Local, élément non visité

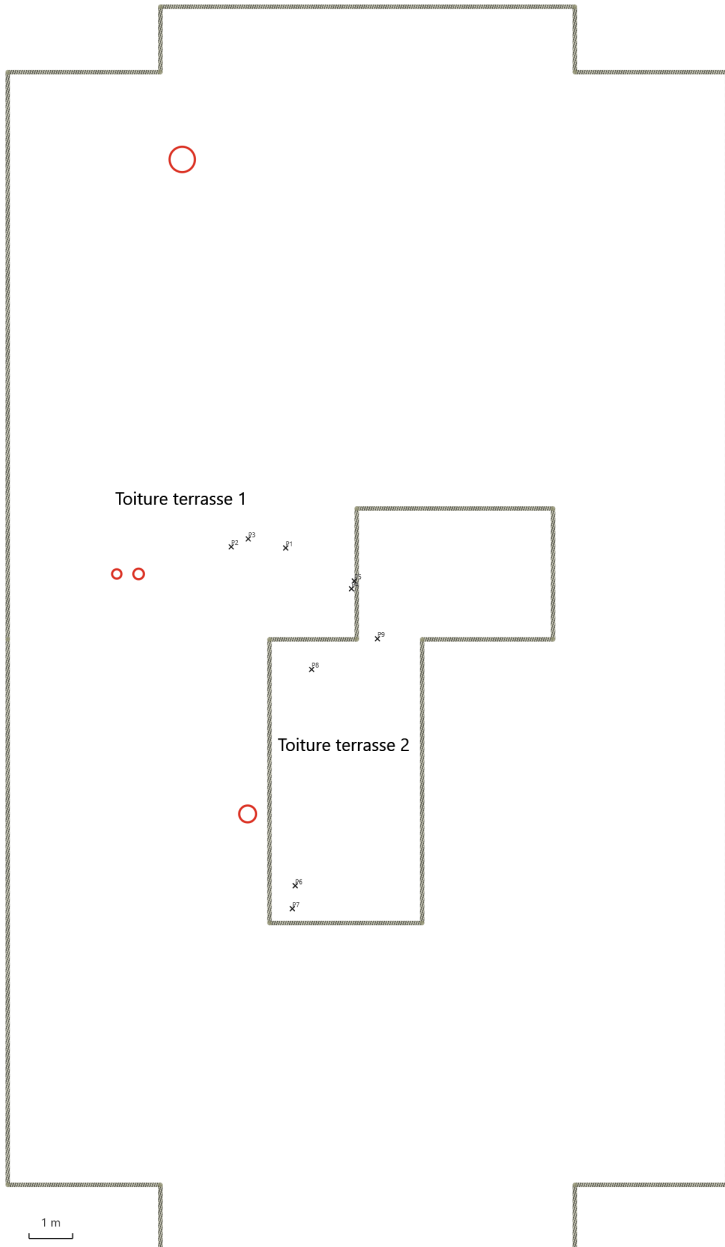


	Planche de repérage des matériaux et produits amiantés
Planche	Equipement-TOITURE TERRASSE
Intervention	MA2605090535
Expert	MOHAMED ABDESSLAM HRIDIM
Adresse	4 RUE ALBERT SCHWEITZER 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Date d'édition	23/08/2026
Matériaux et produits contenant de l'amiante	
	Surface amiantée
	Linéaire / Paroi amiantée
	Conduit amianté
Sondages destructifs / Prélèvements	
	Prélèvement positif
	Prélèvement négatif
	Sondage destructif
Eléments pièces non visitée	
	Local, élément non visité

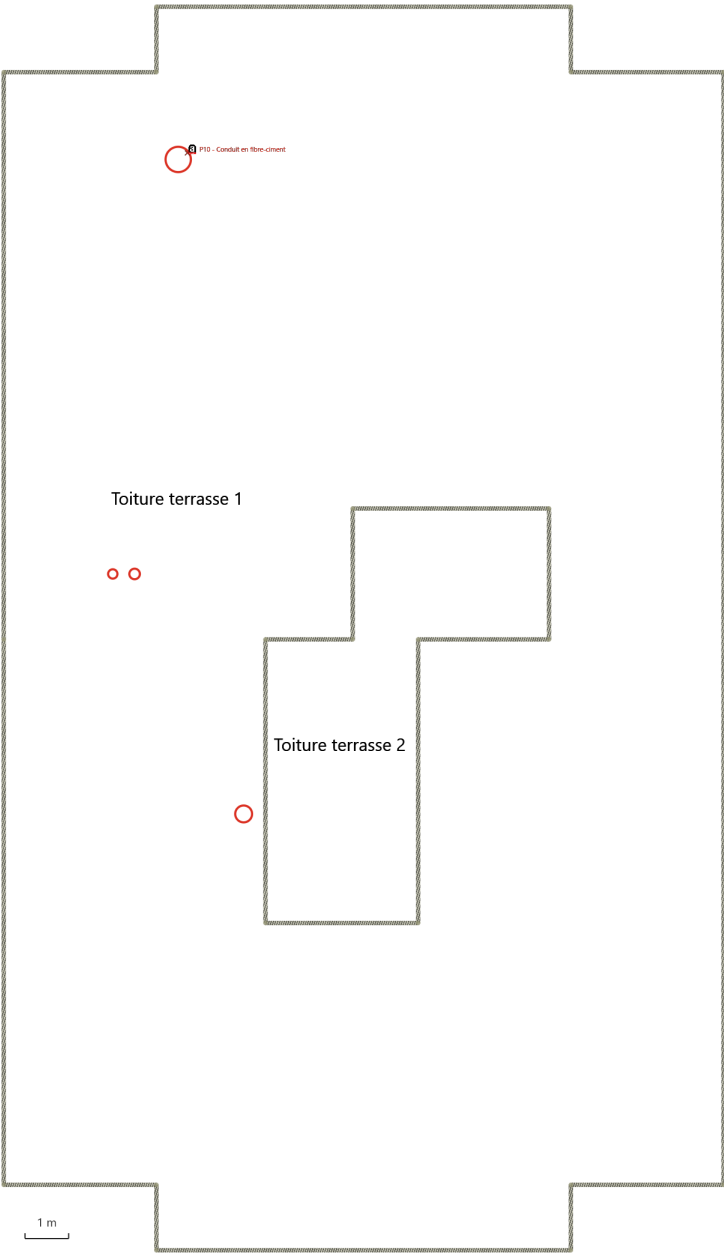


Tableau des analyses effectuées:

Echantillon	Description Expert	Description laboratoire	Résultat Laboratoire
MAH178636244179368 4-P1	<u>Identifiant</u> : ZPSO n°1: Partie Plane 1 <u>Description</u> : P1 Revêtement bitumineux	Couche 1 : Matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir). Couche 2 : Matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir).	Absence d'amiante
MAH178636255416532 7-P2	<u>Identifiant</u> : ZPSO n°2: Isolant 1 <u>Description</u> : P2 Isolant	Couche 1 : Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau de type mousse (orange) ; matériau souple (transparent).	Absence d'amiante
MAH178636259397259 1-P3	<u>Identifiant</u> : ZPSO n°3: pare-vapeur 1 <u>Description</u> : P3 pare-vapeur	Couche 1 : Matériau semi-dur (granulaire) (beige) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir). Couche 2 : Matériau semi-dur (granulaire) (beige) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir).	Absence d'amiante
MAH178636265585620 7-P4	<u>Identifiant</u> : ZPSO n°4: Relevé 1 <u>Description</u> : P4 Revêtement bitumineux	Couche 1 : Matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir). Couche 2 : Matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir).	Absence d'amiante
MAH178636286715717 3-P5	<u>Identifiant</u> : ZPSO n°5: Isolant Relevé 1 <u>Description</u> : P5 Isolant Relevé 1	Couche 1 : Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau souple (fibreuse) (noir). Couche 2 : Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau souple (fibreuse) (noir). Couche 3 : Matériau fibreux de type isolant (jaune).	Absence d'amiante
MAH178636294371291 3-P6	<u>Identifiant</u> : ZPSO n°6: Partie plane 2 <u>Description</u> : P6 Revêtement bitumineux	Couche 1 : Matériau (pulvérulent) (marron) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir) ; matériau semi-dur (blanc) en traces ; matériau fibreux de type isolant (blanc). Couche 2 : Matériau (pulvérulent) (marron) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir) ; matériau semi-dur (blanc) en traces ; matériau fibreux de type isolant (blanc). Couche 3 : Matériau fibreux de type isolant (blanc).	Absence d'amiante
MAH17863629989883 5-P7	<u>Identifiant</u> : ZPSO n°7: Relevé 2 <u>Description</u> : P7 Revêtement bitumineux	Couche 1 : Matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir). Couche 2 : Matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir).	Absence d'amiante
MAH178636346886852 8-P8	<u>Identifiant</u> : ZPSO n°8: Isolant bleu <u>Description</u> : P8 Isolant bleu	Couche 1 : Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau de type mousse (bleu).	Absence d'amiante
MAH178636351638616 9-P9	<u>Identifiant</u> : ZPSO n°9: Revêtement bitumineux au dessus relevé 2 <u>Description</u> : P9 Revêtement bitumineux	Couche 1 : Matériau (pulvérulent) (marron) ; matériau semi-dur (granulaire) (gris) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir). Couche 2 : Matériau (pulvérulent) (marron) ; matériau semi-dur (granulaire) (gris) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir).	Absence d'amiante
MAH178690800864852 4-P10	<u>Identifiant</u> : ZPSO n°10: Conduit en fibre-ciment <u>Description</u> : P10 Conduit en fibre-ciment (Amiante Positif)	Couche 1 : Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris).	Présence d'amiante

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Programme de repérage :

Le programme de repérage de la mission décrite en tête du présent rapport est exhaustif et nécessite des sondages destructifs et/ou des démontages particuliers, de manière à suivre rigoureusement le périmètre de travaux définis avec le donneur d'ordre et l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'Aout 2017.

Lorsque, dans des cas très exceptionnels et justifiés certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant que les travaux ne commencent, l'opérateur de repérage émet les réserves et préconise les investigations complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes des travaux.

Ne font pas partie du repérage :

- Les machineries en place (ascenseur / ventilation) (en service et nécessitant une habilitation particulière pour y pénétrer)
- Les locaux « Poste de Transformation » (en service et nécessitant une habilitation particulière pour y pénétrer)
- Les locaux ou parties de locaux n'ayant pu être inspectés et listés dans le tableau page précédente
- Les ouvrages et réseaux enterré

Sondages :

Dans un premier temps, l'opérateur de repérage recherche et constate de visu la présence de matériaux et produits qui correspondent aux composants ou parties de composants listés en annexe 1 de l'Arrêté du 16 juillet 2019 sont susceptibles de contenir de l'amiante. S'il a connaissance d'autres produits ou matériaux réputés contenir de l'amiante, il les repère également. L'inspection des ouvrages doit être exhaustive. Le repérage peut nécessiter des sondages destructifs ou des démontages particuliers. Notamment, il convient de procéder aux investigations suivantes :

- Les pléniums doivent être inspectés
- Les gaines techniques doivent être contrôlées
- Les cloisons démontables doivent être examinées (têtes, pieds et joints de la cloison, réservations) ;
- Les éléments de façade, gaines maçonnées, joints de cloisons devront être sondés ou démontés s'il y a présomption de présence de matériaux contenant de l'amiante.

Lorsque, dans des cas très exceptionnels, qui doivent être justifiés, certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant que la démolition / les travaux ne commencent, l'opérateur de repérage émet les réserves correspondantes et préconise les investigations complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes de la démolition/les travaux.

Chaque sondage est décrit dans la section 7 « *Description des investigations réalisées* ». Ils sont réalisés en partant de la surface du support jusqu'à l'élément structural du bâtiment.

En respect de l'Annexe C de la norme NF X 46-020, les s réalisés dans le cadre du présent repérage concernent tout ou partie de l'épaisseur des matériaux.

Les mesures de prévention collective, le choix des équipements de protection individuelle et du matériel à utiliser sont issus de l'évaluation des risques réalisée préalablement à l'intervention, selon le mode opératoire d'ADX Groupe dans lequel est détaillée la méthodologie de prélèvements.

Établissement des zones présentant des similitudes d'ouvrage (ZPSO)

La recherche et la détermination des ZPSO est une démarche réalisée au cours de l'ensemble des étapes de la mission, dans le but final d'aboutir à l'identification et la localisation des ZPSO contenant ou non de l'amiante. Chaque ZPSO sera donc identifiée par un ouvrage de référence, choisi comme le plus représentatif des ouvrages similaires. Parmi les ouvrages composant l'immeuble bâti, l'opérateur de repérage prend en compte un certain nombre de critères pour déterminer chacun des ouvrages de référence

Le nombre de sondages à réaliser sera directement impacté par le caractère continu ou discontinu de la ZPSO.



Ecart, adjonction ou suppression par rapport à la norme NF X 46-020 :

Information relative aux conditions spécifiques du repérage, telles que les conditions d'inaccessibilité, l'impossibilité de réaliser un prélèvement destructif, etc. :

Obligations normatives	État
------------------------	------

Tableau 2 – Synthèse des ZPSO Contenant des incohérences de résultats

ZPSO	Niveau	Localisation	Zone	Description du prélèvement réalisé	Surface indicative
Néant		-	-	-	

6. PROGRAMME DE REPERAGE, DESCRIPTION DES INVESTIGATIONS REALISEES

Descriptif des sondages et prélèvements effectués pour les ouvrages objet de la mission selon l'annexe A de la norme NFX 46 020 d'Aout 2017 et l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités

ZPSO n°1: Partie Plane 1							
Niveau : TOITURE TERRASSE							
Localisation	Continuité / Discontinuité	n° de sondage	Zone	Prélèvement effectué / Sondage et extension	Echantillon	Analyse	Photo
Toiture terrasse 1 (TOITURE TERRASSE)	continue	P1	sol	Prélèvement	Identifiant : ZPSO n°1: Partie Plane 1 Echantillon : MAH1786362441793684-P1 Description : Revêtement bitumineux Composant de la construction : Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités Partie à sonder : Revêtement bitumineux Justificatif : Après analyse en laboratoire	<u>Partie analysée par le laboratoire :</u> Couche 1 : Matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir). <u>Partie analysée par le laboratoire :</u> Couche 2 : Matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir).	

ZPSO n°2: Isolant 1							
Niveau : TOITURE TERRASSE							
Localisation	Continuité / Discontinuité	n° de sondage	Zone	Prélèvement effectué / Sondage et extension	Echantillon	Analyse	Photo
Toiture terrasse 1 (TOITURE TERRASSE)	continue	P2	sol	Prélèvement	Identifiant : ZPSO n°2: Isolant 1 Echantillon : MAH1786362554165327-P2 Description : Isolant Composant de la construction : Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités Partie à sonder : Isolant Justificatif : Après analyse en laboratoire	<u>Partie analysée par le laboratoire :</u> Couche 1 : Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau de type mousse (orange) ; matériau souple (transparent).	

ZPSO n°3: pare-vapeur 1							
Niveau : TOITURE TERRASSE							
Localisation	Continuité / Discontinuité	n° de sondage	Zone	Prélèvement effectué / Sondage et extension	Echantillon	Analyse	Photo
Toiture terrasse 1 (TOITURE TERRASSE)	continue	P3	sol	Prélèvement	Identifiant : ZPSO n°3: pare-vapeur 1 Echantillon : MAH1786362593972591-P3 Description : pare-vapeur Composant de la construction : Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités Partie à sonder : pare-vapeur Justificatif : Après analyse en laboratoire	<u>Partie analysée par le laboratoire :</u> Couche 1 : Matériau semi-dur (granulaire) (beige) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir). <u>Partie analysée par le laboratoire :</u> Couche 2 : Matériau semi-dur (granulaire) (beige) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir).	

ZPSO n°4: Relevé 1							
Niveau : TOITURE TERRASSE							
Localisation	Continuité / Discontinuité	n° de sondage	Zone	Prélèvement effectué / Sondage et extension	Echantillon	Analyse	Photo
Toiture terrasse 1 (TOITURE TERRASSE)	continue	P4	sol	Prélèvement	Identifiant : ZPSO n°4: Relevé 1 Echantillon : MAH1786362655856207-P4 Description : Revêtement bitumineux Composant de la construction : Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités Partie à sonder : Revêtement bitumineux Justificatif : Après analyse en laboratoire	<u>Partie analysée par le laboratoire :</u> Couche 1 : Matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir). <u>Partie analysée par le laboratoire :</u> Couche 2 : Matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir).	

ZPSO n°5: Isolant Relevé 1							
Niveau : TOITURE TERRASSE							
Localisation	Continuité / Discontinuité	n° de sondage	Zone	Prélèvement effectué / Sondage et extension	Echantillon	Analyse	Photo
Toiture terrasse 1 (TOITURE TERRASSE)	continue	P5	sol	Prélèvement	Identifiant : ZPSO n°5: Isolant Relevé 1 Echantillon : MAH1786362867157173-P5 Description : Isolant Relevé 1 Composant de la construction : Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités Partie à sonder : Isolant Relevé 1 Justificatif : Après analyse en laboratoire	<u>Partie analysée par le laboratoire :</u> Couche 1 : Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau souple (fibreux) (noir). <u>Partie analysée par le laboratoire :</u> Couche 2 : Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau souple (fibreux) (noir). <u>Partie analysée par le laboratoire :</u> Couche 3 : Matériau fibreux de type isolant (jaune).	

ZPSO n°6: Partie plane 2

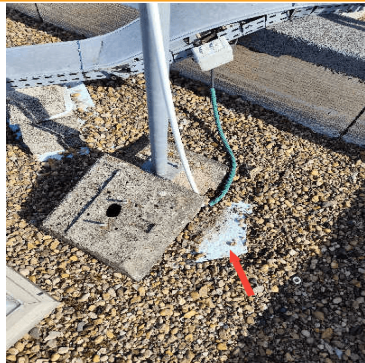
Niveau : TOITURE TERRASSE

Localisation	Continuité / Discontinuité	n° de sondage	Zone	Prélèvement effectué / Sondage et extension	Echantillon	Analyse	Photo
Toiture terrasse 2 (TOITURE TERRASSE)	continue	P6	sol	Prélèvement	Identifiant : ZPSO n°6: Partie plane 2 Echantillon : MAH1786362943712913-P6 Description : Revêtement bitumineux Composant de la construction : Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités Partie à sonder : Revêtement bitumineux Justificatif : Après analyse en laboratoire	<u>Partie analysée par le laboratoire :</u> Couche 1 : Matériau (pulvérulent) (marron) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir) ; matériau semi-dur (blanc) en traces ; matériau fibreux de type isolant (blanc). <u>Partie analysée par le laboratoire :</u> Couche 2 : Matériau (pulvérulent) (marron) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir) ; matériau semi-dur (blanc) en traces ; matériau fibreux de type isolant (blanc). <u>Partie analysée par le laboratoire :</u> Couche 3 : Matériau fibreux de type isolant (blanc).	

ZPSO n°7: Relevé 2

Niveau : TOITURE TERRASSE

Localisation	Continuité / Discontinuité	n° de sondage	Zone	Prélèvement effectué / Sondage et extension	Echantillon	Analyse	Photo
Toiture terrasse 2 (TOITURE TERRASSE)	continue	P7	sol	Prélèvement	Identifiant : ZPSO n°7: Relevé 2 Echantillon : MAH1786362999898835-P7 Description : Revêtement bitumineux Composant de la construction : Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités Partie à sonder : Revêtement bitumineux Justificatif : Après analyse en laboratoire	<u>Partie analysée par le laboratoire :</u> Couche 1 : Matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir). <u>Partie analysée par le laboratoire :</u> Couche 2 : Matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir).	

ZPSO n°8: Isolant bleu							
Niveau : TOITURE TERRASSE							
Localisation	Continuité / Discontinuité	n° de sondage	Zone	Prélèvement effectué / Sondage et extension	Echantillon	Analyse	Photo
Toiture terrasse 2 (TOITURE TERRASSE)	continue	P8	sol	Prélèvement	Identifiant : ZPSO n°8: Isolant bleu Echantillon : MAH1786363468868528-P8 Description : Isolant bleu Composant de la construction : Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités Partie à sonder : Isolant bleu Justificatif : Après analyse en laboratoire	<u>Partie analysée par le laboratoire :</u> Couche 1 : Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau de type mousse (bleu).	

ZPSO n°9: Revêtement bitumineux au dessus relevé 2							
Niveau : TOITURE TERRASSE							
Localisation	Continuité / Discontinuité	n° de sondage	Zone	Prélèvement effectué / Sondage et extension	Echantillon	Analyse	Photo
Toiture terrasse 2 (TOITURE TERRASSE)	continue	P9	sol	Prélèvement	Identifiant : ZPSO n°9: Revêtement bitumineux au dessus relevé 2 Echantillon : MAH1786363516386169-P9 Description : Revêtement bitumineux Composant de la construction : Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités Partie à sonder : Revêtement bitumineux Justificatif : Après analyse en laboratoire	<u>Partie analysée par le laboratoire :</u> Couche 1 : Matériau (pulvérulent) (marron) ; matériau semi-dur (granulaire) (gris) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir). <u>Partie analysée par le laboratoire :</u> Couche 2 : Matériau (pulvérulent) (marron) ; matériau semi-dur (granulaire) (gris) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir).	

2 - Parois verticales extérieures et Façades

3 - Parois verticales intérieures

4 - Plafonds et faux plafonds

5 - Planchers et planchers techniques

6 - Conduits et accessoires intérieurs

ZPSO n°10: Conduit en fibre-ciment							
Niveau : TOITURE TERRASSE							
Localisation	Continuité / Discontinuité	n° de sondage	Zone	Prélèvement effectué / Sondage et extension	Echantillon	Analyse	Photo
Toiture terrasse 1 (TOITURE TERRASSE)	discontinue	P10	Equipement	Prélèvement	Identifiant : ZPSO n°10: Conduit en fibre-ciment Echantillon : MAH1786908008648524-P10 Description : Conduit en fibro-ciment Composant de la construction : Conduits et accessoires intérieurs Partie à sonder : Conduit en fibro-ciment Justificatif : Après analyse en laboratoire	<u>Partie analysée par le laboratoire :</u> Couche 1 : Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris).	

7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques

8 - Équipements divers et accessoires

9 - Fondations et soubassements

10 - Aménagements, voiries et réseaux divers

11 - Composants Hors norme

Légende : « ! - matériaux indissociables* » l'échantillon multicouche a été envoyée au laboratoire avec une demande d'analyse sur chaque couche séparément. Cependant, le laboratoire n'ayant pas réussi à distinguer chacune d'entre-elle, le retour de l'analyse a été généralisé à l'ensemble de l'échantillon. Des investigations complémentaires pourront être réalisées sur simple demande.

OBLIGATION DONNEUR D'ORDRE SELON L'ARTICLE 11 DE L'ARRETE DU 16 JUILLET 2019

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du DAPP prévu à l'article R. 1334-29-4 I du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du DTA prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

7. RAPPORTS D'ANALYSES



Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.



ADX GROUPE
Monsieur Abdesslam Hridim
Parc Saint Fiacre
53200 CHATEAU GONTIER

RAPPORT D'ANALYSE



N° de rapport d'analyse : AR-26-RB-028588-01

Date d'émission de rapport : 13/08/2026 11:48

Référence dossier Client: MA2605090535-1

Référence dossier N° : 26UV064713

Référence laboratoire N° : 26RB028638

Reçu par MyEasyLab le : 11/08/2026 14:32

Reçu par le laboratoire le : 11/08/2026

Date d'analyse : 12/08/2026

Indice n°	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001-01	MAH1786362441793684-P1 sol Revêtement bitumineux Toiture terrasse 1 (TOITURE TERRASSE)/ ADXMAH1786362441793684	Matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir)	MOLP / UQC7	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
001-02	MAH1786362441793684-P1 sol Revêtement bitumineux Toiture terrasse 1 (TOITURE TERRASSE)/ ADXMAH1786362441793684	Matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir)	MET / EBQ9	1 / 1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002-01	MAH1786362554165327-P2 sol Isolant Toiture terrasse 1 (TOITURE TERRASSE)/ ADXMAH1786362554165327	Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau de type mousse (orange) ; matériau souple (transparent)	MET / S7V5	1 / 1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003-01	MAH1786362593972591-P3 sol pare-vapeur Toiture terrasse 1 (TOITURE TERRASSE)/ ADXMAH1786362593972591	Matériau semi-dur (granulaire) (beige) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir)	MOLP / UQC7	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
003-02	MAH1786362593972591-P3 sol pare-vapeur Toiture terrasse 1 (TOITURE TERRASSE)/ ADXMAH1786362593972591	Matériau semi-dur (granulaire) (beige) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir)	MET / X2YQ	1 / 1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.
6 Preciziei Street, ground floor, 6th District
062203 Bucharest, România



Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

acreditat pentru
INCERCARE



SR EN ISO/IEC 17025:2018
CERTIFICAT DE ACREDITARE
LE 1229

N° de rapport d'analyse : AR-26-RB-028588-01

Indice n°	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
004-01	MAH1786362655856207-P4 sol Revêtement bitumineux Toiture terrasse 1 (TOITURE TERRASSE)/ ADXMAH1786362655856207	Matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir)	MOLP / UQC7	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
004-02	MAH1786362655856207-P4 sol Revêtement bitumineux Toiture terrasse 1 (TOITURE TERRASSE)/ ADXMAH1786362655856207	Matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir)	MET / VS8G	1 / 1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
005-01	MAH1786362867157173-P5 sol Isolant Relevé 1 Toiture terrasse 1 (TOITURE TERRASSE)/ ADXMAH1786362867157173	Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau souple (fibreuse) (noir)	MOLP / UQC7	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
005-02	MAH1786362867157173-P5 sol Isolant Relevé 1 Toiture terrasse 1 (TOITURE TERRASSE)/ ADXMAH1786362867157173	Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau souple (fibreuse) (noir)	MET / EBQ9	1 / 1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
005-03	MAH1786362867157173-P5 sol Isolant Relevé 1 Toiture terrasse 1 (TOITURE TERRASSE)/ ADXMAH1786362867157173	Matériau fibreux de type isolant (jaune)	MOLP / UQC7	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées
006-01	MAH1786362943712913-P6 sol Revêtement bitumineux Toiture terrasse 2 (TOITURE TERRASSE)/ ADXMAH1786362943712913	Matériau (pulvérulent) (marron) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir) ; matériau semi-dur (blanc) en traces ; matériau fibreux de type isolant (blanc)	MOLP / UQC7	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
006-02	MAH1786362943712913-P6 sol Revêtement bitumineux Toiture terrasse 2 (TOITURE TERRASSE)/ ADXMAH1786362943712913	Matériau (pulvérulent) (marron) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir) ; matériau semi-dur (blanc) en traces ; matériau fibreux de type isolant (blanc)	MET / EBQ9	1 / 1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
006-03	MAH1786362943712913-P6 sol Revêtement bitumineux Toiture terrasse 2 (TOITURE TERRASSE)/ ADXMAH1786362943712913	Matériau fibreux de type isolant (blanc)	MOLP / UQC7	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.
6 Preciziei Street, ground floor, 6th District
062203 Bucurest, România

2/4
P-RS-FRM8220



Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.

acreditat pentru
ÎNCERCARE



SR EN ISO/IEC 17025:2018
CERTIFICAT DE ACREDITARE
LE 1229

N° de rapport d'analyse : AR-26-RB-028588-01

Indice n°	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
007-01	MAH1786362999898835-P7 sol Revêtement bitumineux Toiture terrasse 2 (TOITURE TERRASSE)/ ADXMAH1786362999898835	Matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir)	MOLP / UQC7	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
007-02	MAH1786362999898835-P7 sol Revêtement bitumineux Toiture terrasse 2 (TOITURE TERRASSE)/ ADXMAH1786362999898835	Matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir)	MET / X2YQ	1 / 1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
008-01	MAH1786363468868528-P8 sol Isolant bleu Toiture terrasse 2 (TOITURE TERRASSE)/ ADXMAH1786363468868528	Matériau (pulvérulent) (noir) ; matériau de type mousse (bleu)	MET / EBQ9	1 / 1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
009-01	MAH1786363516386169-P9 sol Revêtement bitumineux Toiture terrasse 2 (TOITURE TERRASSE)/ ADXMAH1786363516386169	Matériau (pulvérulent) (marron) ; matériau semi-dur (granulaire) (gris) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir)	MOLP / UQC7	2 / 2	-	Analyse réalisée non conclusive
009-02	MAH1786363516386169-P9 sol Revêtement bitumineux Toiture terrasse 2 (TOITURE TERRASSE)/ ADXMAH1786363516386169	Matériau (pulvérulent) (marron) ; matériau semi-dur (granulaire) (gris) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir)	MET / VS8G	1 / 1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Le traitement des échantillons de ce dossier a nécessité au total :
18 analyses au laboratoire dont 9 par la technique identifiée sous le terme MET et 9 par la technique identifiée sous le terme MOLP.

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

MOLP : Détermination Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée à partir du Guide HSG 248 de 2021 - annexe 2, P-MO-SOP7718 Ed. 1.1/15.03.2022.

MET : Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et par attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NFX 43-050 : Juillet 2021, P-ME-SOP7663 Ed.1.2/08.05.2023.



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.
6 Preciziei Street, ground floor, 6th District
062203 Bucarest, România

3/4
P-RS-FRM8220



Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.



N° de rapport d'analyse : AR-26-RB-028588-01

Notes :

1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue roumaine et stockée en interne par le laboratoire. - 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse, ceci afin d'éviter le risque d'inter-contamination. Les raisons de cette non séparation peuvent être : la trop grande adhérence des couches entre elles, des couches trop fines, le manque de matière d'une des couches, l'état de conservation dégradé d'une des couches. - 3 : Le présent rapport mentionne les analyses conclusives et non conclusives. En effet, le laboratoire met en œuvre les deux techniques d'analyse MOLP et META sur tous les échantillons massifs conformément aux exigences indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2019. - 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse. - 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm. "Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante. - 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° LI 1229 et est disponible sur <https://www.renar.ro/> - 7 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client. - 8 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JOFR n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10), Arrêté du 3 juin 2025 (JOFRN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8). - 9 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Validé et autorisé par :



Andra Enescu
Team Leader CRO007



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Asbestos Testing Romania S.R.L.
6 Preciziei Street, ground floor, 6th District
062203 Bucarest, România

4/4
P-RS-FRM8220

8. ANNEXES/ATTESTATION D'ASSURANCE/CERTIFICATION



Votre interlocuteur
CBT CNA
178 BOULEVARD PEREIRE
75017 PARIS
Portefeuille : 0114921220
☎ 01 40 68 02 02
📠 01 40 68 05 00

SAS ADX GROUPE
Comptabilité Fournisseurs
17 Rue Paul Dautier
78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Votre contrat
RESPONSABILITE CIVILE
ENTREPRISE

Vos références
Contrat
3912280604
3912431104

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

SAS ADX GROUPE
Comptabilité Fournisseurs
17 Rue Paul Dautier
78140 VELIZY VILLACOUBLAY

a souscrit tant pour son compte que pour celui de :

- HYPERION Développement
- H2O INVESTISSEURS
- DIAG XV
- SAS GALENA
- ADX Formation
- BCTI
- ADX CFA
- ADXF2

Le contrat d'assurance Responsabilité Civile 1^{ère} ligne n° 3912280604 et un contrat Responsabilité Civile 2^{ème} ligne n° 3912431104, garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat et notamment :

Les diagnostics techniques immobiliers obligatoires

- Repérage amiante avant-vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- L'Infiltrométrie
- La recherche de Fibres Céramiques Réfractaires FCR

AXA France IARD, S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre.
TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460.
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.



Repérage de polluants:

AMIANTE :

- Repérage de l'amiante avant travaux, (dans les bâtiments, les matériels ferroviaires, les aéronefs, l'industrie, les voiries et les sols navires, bateaux et autres engins flottants)
- Repérage de l'amiante avant démolition
- Dossier Technique Amiante (DTA)
- Contrôle de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante
- Dossier Amiante Partie Privative (DAPP)
- Contrôle visuel amiante après travaux (CV1&CV2))
- Sapiteur Amiante
- Mesures d'empoussièrement amiante
- Diagnostic amiante sur des navires selon Décret n° 2017-1442 du 3 octobre 2017 relatif à la prévention des risques liés à l'amiante à bord des navires sous la marque ADX Groupe.

PLOMB:

- Repérage du plomb avant travaux (dans les bâtiments, les matériels ferroviaires, les aéronefs, l'industrie, les voiries et les sols navires, bateaux et autres engins flottants)
- Contrôle du plomb après travaux

AUTRES:

- Inventaire des Matières Potentiellement Dangereuses dans les navires conformément à la Résolution MEPC.197(62) de l'OMI
- Inventaire des matériaux pouvant contenir de la silice
- Inventaire des matériaux pouvant contenir du PCB
- Inventaire des matériaux pouvant contenir du machefert
- Recherche des métaux lourds
- Diagnostic de pollution des sols
- L'Analyse de la qualité de l'air et La Recherche de fuites
- Recherche de Radon N1 et N2

Contrôle du bâti:

- Diagnostique Technique Globale (DTG)
- Diagnostic technique en vue de la mise en copropriété
- Diagnostique Technique du bâtiment (DTB)
- Diagnostic Technique Immobilier (Loi SRU)
- Plan pluriannuel de travaux (PPT)
- Diagnostic PEMD (Produit Équipement Matériaux Déchet)
- Diagnostic accessibilité handicapés
- Constat de l'état parasite dans les immeubles bâtis et non bâtis
- Audit de la partie privative en assainissement collectif
- Diagnostic sécurité piscine

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre.
TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460.
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.

**Energetique:**

- Réalisation d'audit énergétique sous réserve que l'assuré déclare que son activité ne peut en aucun cas être assimilable à une mission de maîtrise d'oeuvre et qu'il ne mette pas en relation les clients avec des professionnels du bâtiment.
- Dans le cas contraire, aucune garantie ne sera accordée au titre du contrat responsabilité civile Conditions de garantie.
- Attestation de conformité à la Réglementation Thermique
- Vérification de la VMC
- Vérification de chantier de demande de certificat d'économies d'énergie (CEE)
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage en rénovation Energétique et Thermique

Eau:

- Actes de prélèvement légionnelle
- Potabilité de l'eau

Mesurage:

- Attestations de surface : Loi Carrez, surface habitable, surface utile, surface de plancher, surfaces hors œuvre brute, hors œuvre nette.
- Mesurages en extérieurs et intérieurs
- Mission de topographie et numérisation 3D
- Réalisation de dessin et maquettes 2D & 3D

Sécurité:

- Rédaction de Plan de Prévention des Risques, nécessaire lors de l'intervention d'une entreprise extérieure sur le site d'une entreprise utilisatrice
- Réalisation de documents uniques d'évaluation des Risques Professionnels
- Pose de détecteurs incendie
- Géodétection et géoréférencement des réseaux enterrés et identification au sol en marquage piquetage

Formation:

- Formation aux métiers du diagnostic
- Formation aux risques amiante, plomb
- Formation aux risques électrique
- Formation aux risques lié au travail en hauteur

Autres:

- Etat des lieux locatifs
- Etats des lieux dans le cadre des dispositifs Robien et Scellier
- Attestation de décence du logement (critères de surface et d'habitabilité)
- Audit de pré acquisition
- Dossier de mutation

Garanties au contrat 1^{ère} Ligne N° 3912280604

Montant des garanties : « Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales.

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre.
TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460.
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.



NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance et par sinistre
Dont : Dommages corporels	9.000.000 € par année d'assurance et par sinistre
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1.200.000 € par année d'assurance et par sinistre
Autres garanties :	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)	750.000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	<u>par expert</u> 300.000 € par sinistre et 500.000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150.000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30.000 € par sinistre

Garanties au contrat 2ème Ligne N° 3912431104

La garantie de l'Assureur s'exerce à concurrence des montants suivants : **pour la seule garantie Responsabilité Civile Professionnelle :**

Tous dommages confondus : 6 000 000 € par sinistre et par année d'assurance

Dont :

- Dommages résultant d'atteintes à l'environnement accidentelles sur les sites des clients de l'assuré : 1 500 000 € par sinistre et par année d'assurance

Il est précisé que ces montants interviennent :

- en excédent des montants de garantie du contrat de 1ère ligne,
- après épuisement des montants de garantie fixés par année d'assurance dans le contrat de 1ère ligne. En cas d'intervention du présent contrat au premier euro, il sera fait application des franchises du contrat de 1ère ligne.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Sa validité cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable du **01/01/2026 au 01/01/2027** sous réserve du règlement de la prime émise ou à émettre et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Paris le **16/04/2026**
Pour la société :



AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre.
TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460.
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.



Certificat de compétences Diagnostic Immobilier



Certificat diagnostiqueur immobilier numéroté

N° CPDI6652 Version 008

Je soussigné, Pierre-François TRILLAT, Responsable activités certifications d'I.Cert, atteste que :

Monsieur HRIDIM Mohamed Abdesslam

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 13/12/2022 - Date d'expiration : 12/12/2029
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 13/12/2022 - Date d'expiration : 12/12/2029
DPE tous types de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de bâtiment (2) Date d'effet : 06/02/2023 - Date d'expiration : 05/02/2030
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel (2) Date d'effet : 06/02/2023 - Date d'expiration : 05/02/2030
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique (1) Date d'effet : 26/01/2023 - Date d'expiration : 25/01/2030
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz (1) Date d'effet : 02/03/2023 - Date d'expiration : 01/03/2030
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1) Date d'effet : 21/11/2023 - Date d'expiration : 20/11/2030

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée en scannant le QR code ou à l'adresse suivante : <https://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/>
Valable à partir du 31/03/2026.

Pierre-François TRILLAT
Responsable activités certifications d'I.Cert

(1) Arrêté du 1er juillet 2014 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

(2) Arrêté du 20 juillet 2023 modifiant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnostic Immobilier
Portée disponible sur www.icert.fr

I.Cert – Immeuble Pentagone 2 – 6 rue d'Ouessant
35760 Saint-Grégoire

cofrac
ACCREDITATION
NF 4-0532
PORTÉE
CERTIFICATION
DE PERSONNES
WWW.COFRAC.FR

CPE DI FR 11 rev23